

10

= F.M. =

REPUBLIQUE DU ZAIRE

Mouvement Populaire de la Révolution  
Présidence de la République  
COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN

Commission Nationale du Recensement  
Institut National de la Statistique  
SECRETARIAT NATIONAL DE RECENSEMENT

Recensement Scientifique de la Population

A P E R C U   G E N E R A L

\*\*\*\*\*

Kinshasa, Janvier 1982.-

I. CONTEXTE GENERAL ET INFORMATION DE BASE.

A. Justification.

1. Pendant ces 5 dernière années, le Conseil Exécutif du Zaïre a fait face aux problèmes de planification de développement et à la nécessité des statistiques démographiques et socio-économiques. C'est dans ce contexte général qu'il faut placer et comprendre d'une part les activités et programmes démographiques, à l'instar du programme des naissances désirables, qui est une réponse sectorielle au souci de développer et d'accroître le bien-être des familles, par l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, et d'autre part, de façon plus fondamentale, la nécessité et la volonté d'entreprendre le recensement national de la population dont il est question dans cette requête et qui sera le premier du genre que le Zaïre aura à entreprendre depuis son existence.
2. Ce recensement interviendra à la suite d'un travail minutueux du Conseil Exécutif National qui après avoir examiné et analysé d'une part les problèmes qui entravent le développement national, et d'autre part les facteurs démographiques, socio-économiques et culturels qu'il faut prendre en considération pour mettre au point et favoriser un développement planifié, exprima l'impérieuse nécessité de disposer, au départ d'un plan du développement national, d'un ensemble d'informations statistiques à la fois, exactes, complètes et actuelles sur les principaux facteurs de la vie économique et sociale dont l'un des plus déterminants est la population. Les interrelations établies aujourd'hui entre les facteurs démographiques et les facteurs sociaux et économiques obligent toute politique de développement planifié de s'appuyer sur une bonne connaissance des structures et mouvements de la population.
3. Une évaluation des données démographiques disponibles et du système existant/d'informations démographiques révèle beaucoup d'insuffisance, les informations sont soit inexistantes, soit incomplètes ou limitées, soit encore anachroniques. L'état actuel de ces informations ne permet pas de répondre de façon adéquate aux besoins de la planification, d'administration ou de recherche.

4. L'organisation du recensement scientifique de la population dotera pour une fois le pays d'une information démographique à la fois complète et variée. Les services chargés de la planification du développement national, la recherche démographique principalement, pourront enfin disposer d'un outil de travail efficace et approprié.
5. Le plan de recensement de la population prévoit 2 phases principales :
  - un dénombrement exhaustif au milieu de l'année 1983, qui réunira les informations sur les principales structures démographiques, sociales et économiques de la population.
  - une enquête supplémentaire, qui sera menée environ 6 mois plus tard et qui aura comme objectif, d'approfondir certains aspects socio-démographiques très importants non considérés ou non approfondis dans le dénombrement exhaustif.
6. Il n'existe pas une expérience zaïroise en matière d'organisation de recensement. C'est ainsi que le Conseil Exécutif a jugé bon dès lors que le principe même d'organiser un recensement était acquis, de demander au Directeur Exécutif du Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population d'envoyer un consultant se faire une idée générale sur les difficultés et particularités nationales existantes, qu'il serait utile d'identifier au préalable et de faire rentrer en ligne de compte dans la préparation du Plan du recensement.  
C'est à ce titre qu'une étude exploratoire a été entreprise avec l'aide d'un consultant des Nations Unies. Au terme de cette étude, un plan de recensement devait être établi.  
Les composants principaux de ce plan sont double :
  - a) la méthodologie du recensement
  - b) le budget du recensement.
7. La nécessité de voir aujourd'hui un recensement démographique être réalisé au Zaïre, n'est pas ressentie uniquement pour des besoins nationaux. Elle dépasse le cadre national et rejoint les préoccupations générales (dans le cadre du Programme Africain de Recensement) et internationales de voir s'établir des statistiques permettant des comparaisons significatives entre pays.

## B. Cadre Institutionnel, Fonctions et Structures des Organisations.

Vu les tâches importantes et l'immensité du Projet du Recensement du point de vue du personnel (presque 1.000 personnes au Bureau pour de longues périodes et 45.000 sur le terrain pour quelques semaines) du nombre des pièces d'équipement et du volume de matériel (8 millions de questionnaires, plusieurs dizaines de milliers de manuels) de publications (5.500 pages) et le fait que c'est la première fois que le Zaïre va réaliser un Recensement Scientifique de la Population, il est proposé qu'un organisme spécial soit établi.

Par Ordonnance-Loi, il a été créé une Commission Nationale du Recensement (un corps) à laquelle le Conseil Exécutif National a confié la mission de mener le Recensement (Ordonnance-Loi n° 80/015 du 05.09.1980).

Les organes de la Commission sont :

- le Président (Commissaire Général au Plan);
- le Comité du Recensement (Départements et Organismes d'Etat directement concernés par le Recensement);
- l'Institut National de la Statistique, Organe d'exécution.

### ATTRIBUTIONS DES ORGANES :

1. - Le Président harmonise les opérations et fixe les modalités pratiques de la contribution des différents Départements et Organismes d'Etat. Il répond des opérations du Recensement auprès du Conseil Exécutif.
2. - Le Comité du Recensement est l'organe de décision et d'orientation générale des activités du Recensement. Il arrête les mesures administratives et politiques susceptibles de garantir le succès du Recensement. Il fixe notamment la date de la nuit du Recensement et le calendrier des activités du Recensement.
3. - L'Institut National de la Statistique, organe d'exécution, assure le Secrétariat de la Commission Nationale du Recensement. Il est le Centre d'accueil du personnel national et international et autres ressources logistiques affectés au Recensement. Le Président-Délégué Général de l'Institut National de la Statistique, Coordonnateur du Recensement au niveau de l'exécution, est assisté par un Secrétaire Exécutif, Directeur du Secrétariat National du Recensement.

3.1. Le Coordonnateur National du Recensement :

Le Président-Délégué Général de l'Institut National de la Statistique est coordonnateur national des activités du Recensement. A ce titre il assure le Secrétariat permanent de la Commission Nationale de Recensement et fait office de secrétaire des séances du Comité de Recensement.

3.2. Le Secrétariat National de Recensement :

Il est le centre d'accueil de :

- biens et services;
- ressources financières;
- ressources humaines (experts nationaux et internationaux, agents d'exécutions).

Il est dirigé par un Secrétaire Exécutif de Recensement.

3.2.1. Le Secrétariat Exécutif du Recensement :

Il comprend :

- le Secrétaire Exécutif;
- le conseil permanent de contrôle des activités du Recensement ;
- le cabinet du Secrétaire Exécutif.

3.2.1.1. Le Secrétaire Exécutif du Recensement

Il est chargé de l'exécution technique et administrative des activités du Recensement. Il est membre consultatif du Comité de Recensement.

3.2.1.2. Le Conseil Permanent de Contrôle des activités du Recensement.

Il réunit autour du Secrétaire Exécutif les représentants des Départements les plus engagés dans l'exécution du Recensement. Le rang des représentants est au moins celui de Directeur. (Enseignement Primaire et Secondaire, cabinet du Premier Commissaire d'Etat. Administration du Territoire).

3.2.1.3. Le Cabinet du Secrétaire Exécutif

Il comprend :

- un collège de conseillers;
- un attaché de Direction.

3.2.2. Les Services du Secrétariat National de Recensement

Le Secrétariat National de Recensement comprend des Services, divisés en sections, elles-mêmes subdivisées en Cellules respectivement dirigées par un chef de Service, un chef de Section et un chef de Cellule.

L'organigramme formel prévoit cinq services :

- le Service des Etudes - Projets et Méthodologies;
- le Service de la Cartographie;
- le Service de Sondage et Contrôle de la Qualité Statistique;
- le Service de l'Administration du Recensement;
- le Service de l'Organisation de Terrain (O.T).

a) Le Service des Etudes, des Projets et des Méthodologies

Il est chargé de l'élaboration du questionnaire et des documents relatif au collecte des données sur le terrain:

- de la formation
- de l'exploitation
- de l'analyse et publication des résultats.

b) Le Service de Sondage et Contrôle Statistique

Il est chargé de l'élaboration du système de contrôle de qualité des données, de tous les problèmes de sondage et spécialement de celui de l'enquête supplémentaire.

c) Le Service de la Cartographie

Il est chargé du découpage du pays en environ 40.000 unités de travail (aires de dénombrement) de leur dessin et reproduction, de la préparation et publication des cartes et atlas.

d) Le Service - Organisation de terrain

Il est chargé de la mise en place des Bureaux Régionaux et Sous-Régionaux, de leur supervision, de l'organisation du dénombrement (encadrement et formation des superviseurs de Zones et Collectivités, des contrôleurs et des agents recenseurs) de la distribution et acheminement du matériel du dénombrement etc .../...

e) Le Service de l'Administration et de la Sensibilisation des masses.

Administration : Il est chargé du recrutement du personnel, de leur supervision en ce qui concerne la discipline au travail, du contrôle des dépenses, de la mobilisation du transport pour le dénombrement et des tâches administratives.

Sensibilisation : Il est chargé de préparer, sensibiliser, motiver les populations aux objectifs du recensement et de leur faire comprendre les questions du recensement.

4. Des entités informelles.

Il est prévu, en dehors des structures officielles du Recensement, des entités auxiliaires dites : "Comités de sensibilisation des masses". Ces entités comprennent des représentants des organisations politiques, culturelles etc ... susceptibles de motiver les masses nationales aux objectifs du Recensement. Elles sont animées par les superviseurs d'entités politico-administratives décentralisées (régions, zones et collectivités cfr. O.T.).

II. - OBJECTIFS DU PROJET

A. Objectifs à long terme.

- Permettre une connaissance meilleure de l'évolution de la population du Zaïre, élaborer des projections sur cette base en vue d'établir une politique appropriée.
- Offrir une base objective aux recherches démographiques ultérieures particulièrement de relation entre problème démographique et problèmes socio-économiques.

- Etablir des méthodes et procédures de recensements et enquêtes connexes adaptés aux particularités régionales du Zaïre.
- Former le personnel aux différentes disciplines intervenant dans le projet, en lui offrant une expérience pratique dans l'application des méthodologies élaborées comme indiquées ci-dessus.

B. Objectifs immédiats.

1. Donner une image récente des principales caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population.
2. Collecter les données démographiques de base au niveau de tout le pays et des subdivisions administratives les plus significatives en vue de connaître :
  - la structure de la population
  - le mouvement naturel et l'accroissement de la population et les mouvements migratoires.
  - Fournir aux autorités gouvernementales et aux services privés, un ensemble d'informations détaillées sur la situation et perspectives démographiques du Zaïre.

III. DESCRIPTION DU PROJET.

A. Généralités.

1. La République du Zaïre a une superficie de 2.344.885 Km<sup>2</sup>. Elle est limitée au Nord par le Congo, République Centre Africaine, le Soudan; à l'Est par l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie; au Sud par la Zambie et l'Angola et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.
2. La population globale du Zaïre est estimée à plus de 26.000.000 habitants pour l'année 1980, dont plus de 37 % habitent les agglomérations et centres urbains. La densité moyenne du pays est 12,4 personnes par Km<sup>2</sup>.
3. Le dénombrement de la population sera effectué selon des techniques et procédures recommandées par les Nations Unies et la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies et adaptées aux particularités régionales du Zaïre. Il sera exhaustif et universel, individuel, simultané et de facto.

Tout le pays sera couvert simultanément. Chaque agent recenseur visitera chaque unité d'habitation dans l'aire de dénombrement (A.D.) qui lui sera rattachée et rassemblera l'information désirée dans le questionnaire du recensement sur chaque personne vivant au Zaïre à la date du recensement.

B. Personnes à recenser.

Seront recensées toutes les personnes habitant le territoire zaïrois, à l'exception des membres des corps diplomatiques et leurs familles. Les catégories des personnes suivantes seront comptées à part :

- les militaires logés en casernes et camps assimilés;
- les personnes en traitement dans les établissements hospitaliers;
- les détenus dans les établissements pénitentiaires;
- les élèves et étudiants internes, à la date du recensement, dans tous les établissements scolaires;
- tous les travailleurs logés dans les barquements des chantiers temporaires et les personnes logées dans les hôtels, les voyageurs sur les bateaux se trouvant dans les ports du Zaïre, dans les aéroports, stations de transports, etc...

C. Contenu du questionnaire du dénombrement exhaustif.

L'unité de saisie est le ménage, un groupe de personnes vivant dans une unité d'habitation et consommant ensemble au moins un repas principal, 26.000.000 personnes seront recensées à l'aide des fiches de ménage ou de maison et concession. Le choix de l'unité sera fait sur la base du test de questionnaire.

Le questionnaire, document de base pour la collecte des informations contiendra les questions suivantes :

- |   |   |
|---|---|
| 1. Nom de la région                       | Identification géographique                       |
| 2. Nom de la sous-région                  | Identification géographique                       |
| 3. Nom de la zone                         | Identification géographique                       |
| 4. Nom de la collectivité                 | Identification géographique                       |
| 5. Nom et post-noms des personnes         | Identification des personnes pour but de contrôle |
| 6. Sexe                                   | Structure par sexe                                |
| 7. Situation de résidence                 | Population de jure et de facto                    |
| 8. Lieu de naissance                      | Localisation de la population                     |
| 9. Date de naissance ou âge               | Structure par âge                                 |
| 10. Scolarisation et niveau d'instruction | Alphabétisation                                   |
| 11. Type d'activité                       | Population économiquement active et inactive      |
| 12. Profession                            | Occupation économique                             |
| 13. Branche d'activité économique         | Statut d'occupation                               |
| 14. Situation dans la profession          | Rang social                                       |

#### IV. PLAN DE TRAVAIL.

##### 1. Description des activités du Projet.

Le programme décrit ci-dessus, comporte les phases de travail suivantes :

###### A. Pour la phase préparatoire du dénombrement exhaustif.

- promulgation des textes légaux concernant le recensement,
- établissement de l'organisme du recensement : Commission Nationale Recensement et ses organes.
- élaboration du questionnaire et des documents s'y référant.
- impression des documents du dénombrement.
- cartographie
- tests et recensement d'essai
- campagnes de sensibilisation et d'éducation des masses.
- recrutement, encadrement et formation du personnel de recensement.
- Ils se feront en plusieurs étapes, en fonction du niveau et de la nature d'activité et du rôle à remplir dans le recensement.

###### B. Pour le dénombrement proprement dit.

- distribution des documents de dénombrement
- mobilisation des moyens de transport
- dénombrement de la population
- enquête de contrôle.

###### C. Pour la phase post-dénombrement.

- résultats provisoires
- codification, saisie
- traitement
- rédaction des rapports
- impression et publication des données.

###### D. Pour l'enquête supplémentaire.

- choix de l'échantillon
- élaboration et impression du questionnaire et d'autres documents relatifs à l'enquête.
- recrutement et formation des enquêteurs
- exécution de l'enquête proprement dite
- traitement et analyse des données
- publication.

## 2. Phase préparatoire.

### 2.1. Elaboration des documents de recensement.

Plusieurs documents seront élaborés dont :

Questionnaire de recensement, cahier de visites, manuel de l'agent recenseur, manuel de formation, manuel de contrôleur et de superviseur, manuel de codeur. Certains de ces documents seront élaborés sous la forme d'avant-projet même avant l'approbation du Plan du Recensement. Ils seront testés en vue de s'assurer de leur faisabilité et fiabilité.

### 2.2. Cartographie (topographie et dessin des cartes).

Les travaux cartographiques prévus dans le cadre de ce recensement de la population sont très fondamentaux, car c'est de leur bonne exécution que dépendra en grande partie la réussite de recensement.

Le pays tout entier devra être découpé en environ 40.000 aires de dénombrement (A.D.) et 4.000 aires de contrôle (A.C.). Ce découpage se fera en prenant en considération la liste et la population des sous-localités (villages) et dans les villes, la liste de rues, avenues, parcelles.

Des équipes de topographes avec guides, chef d'équipes et chefs de Brigades seront chargés de ces opérations. Elles comprendront pour une équipe de topographes, un chef d'équipe, 4 guides, et 8 bicyclettes.

Les croquis des A.D. (1:100.000) et A.C. (1:25.000) leur description écrite ainsi que la liste des sous-localités avec leur population, seront ensuite dessinés et reproduits en 25.000 exemplaires. Cette opération sera effectuée avec la coopération de l'Institut Géographique du Zaïre (IGZa), qui mettra à la disposition du recensement personnel qualifié et équipement.

Les informations sur la population et la liste des sous-localités proviendront des travaux existants et produits par l'Administration du Territoire et qui seront alors mis à jour pendant les travaux topographiques.

### 2.3. Formation du personnel de recensement.

Cette formation se fera en plusieurs étapes, en fonction de la catégorie du personnel, de son rôle et du moment de son intervention dans les travaux de recensement. Les superviseurs de zones et de collectivités, des sous-régions et des régions seront formés plus tôt que les contrôleurs et les agents recenseurs.

2.4. Recensement d'essai.

Son but principal est de tester la fiabilité du programme de formation, de l'organisation du terrain, du transport, de communication, du système de contrôle et de supervision du dénombrement, du programme de codification et perforation et d'exploitation des données par ordinateur. C'est un recensement complet "en miniature", avec la réalisation de toutes les phases de travail.

2.5. Campagne de sensibilisation et d'éducation des masses.

Cette opération vise à informer les masses, à les préparer, les sensibiliser et à les motiver aux objectifs du recensement et à les familiariser avec le questionnaire. Elle devra être conçue de manière à être adaptée aux modes de réception des populations et communautés auxquelles elle s'adresse : intellectuels, masses urbaines, masses rurales. On utilisera pour cela tous les moyens de communication modernes et traditionnels.

2.6. Impression des documents du recensement.

C'est une tâche assez importante tant du point de vue du volume de travail que de la dépense à effectuer. 10 millions de questionnaires, 45.000 manuels d'agents recenseurs, et de cahier de visite, 4.500 manuels de contrôleurs et de milliers d'autres documents devront être imprimés.

3. Dénombrement proprement dit.

3.1. Distribution et acheminement des documents de dénombrement.

Les documents imprimés et autres matériaux devront être répartis (en sacoques), acheminés sur le terrain et être distribués à temps aux contrôleurs et agents recenseurs. Cette opération requiert une organisation minutieuse.

3.2. Dénombrement Exhaustif : La date envisagée est soit le début du mois de juin soit le début du mois de juillet 1983. Le dénombrement couvrira tout le territoire zaïrois. Il durera 2 à 4 semaines au plus, selon les milieux, la dispersion de l'habitat et les facilités de transport.

3.3. Enquête de couverture : Cette opération qui se fera par une équipe spéciale (testers), juste quelques jours après la fin du dénombrement, cherchera à vérifier le taux de complétude de ce dernier, sur la base d'un échantillon qui sera établi au préalable.

4. Travaux Post-dénombrement.

4.1. Codification et perforation des questionnaires et saisie des données :

Environ 500 personnes vont travailler au codage et à la perforation de près de 26 millions de cartes mécanographiques portant les informations recueillies. 180 machines de perforation et vérification seront utilisées pendant environ 13 mois.

4.2. Publication préliminaire des résultats du recensement : Il s'agit de la publication des chiffres provisoires de la population par région et sous-région qui devra avoir lieu 2 mois environ après le dénombrement exhaustif sur base d'un comptage sur le terrain.

4.3. Traitement informatique (Programmation et tabulation) : Le programme informatique sera préparé par l'expert en la matière... L'exécution de ce programme sera confiée au Service Présidentiel d'Informatique (S.P.I.) qui possède un atelier moderne avec I.B.M. 370 et sera disposé à entreprendre le traitement de données. Un avant-projet de quatre volumes de données statistiques a été élaboré, et selon lequel trois volumes de tableaux seront préparés par l'ordinateur dans la forme appropriée pour l'impression.

4.4. Enquête Supplémentaire.

4.4.1. Comme déjà mentionné ci-dessus (paragraphe IA5), cette enquête permettra une étude plus approfondie de certains aspects socio-démographiques et économiques tels que : la fécondité, la mortalité, le mouvement migratoire, les structures des ménages, les conditions de l'habitat, quelques aspects socio-culturels comme la langue et l'ethnie, les conditions de l'emploi de la main d'oeuvre, etc..., à partir d'un questionnaire avec une quarantaine de questions. Cette enquête sera conduite auprès d'un échantillon assez importante de 900.000 personnes, soit 100.000 personnes par région pour permettre une étude au niveau des régions.

4.4.2. Elle aura lieu environ 6 mois après le dénombrement exhaustif, soit pendant la saison des pluies. De cette manière elle fournira une image de la population différente de celle présentée par le dénombrement exhaustif du point de vue de certains aspects sociaux et économiques.

Elle sera conduite avec 1.200 enquêteurs et 240 contrôleurs presque tous, sauf les 100 testeurs, choisis parmi les meilleurs du personnel du recensement exhaustif et durera environ 6 semaines.

- 4.4.3. Les préparatifs de cette enquête (l'élaboration du questionnaire et autres documents y relatifs) débiteront avant le dénombrement exhaustif. Toutefois, c'est après le dénombrement exhaustif seulement que le Secrétariat Nat. de Rec. <sup>et</sup> en particulier, les Services de Contrôle Statistique et Sondage <sup>de</sup> et l'Organisation du Terrain avec ses bureaux régionaux et sous-régionaux pourront consacrer tous leurs efforts aux préparatifs de l'enquête. C'est à ce moment que le test des documents sera fait et la rédaction finale de document terminée.
- 4.4.4. Le recrutement des enquêteurs débutera 3 mois environ après le dénombrement exhaustif. Leur formation sera intensive et continue pendant les 10 jours précédant l'enquête.
- 4.4.5. Pour l'exécution de cette enquête, il sera utilisé uniquement le parc automobile du Secrét. Nat. de Recensement dans les zones rurales.
- 4.4.6. Le codage et la vérification des données suivront ceux du dénombrement exhaustif tandis que le traitement par ordinateur ne sera pas nécessairement relégué à la fin <sup>de celui</sup> du dénombrement exhaustif.
- 4.4.7. Tandis qu'on publiera 1 volume des données statistiques avec celle du dénombrement exhaustif (voir liste ci-dessous) l'analyse et la recherche statistique commenceront et se poursuivront pendant plusieurs années.
- 4.5. Publications des résultats du Dénombrement exhaustif et de l'enquête supplémentaire. 5 volumes de données statistiques et un rapport administratif, soit 5.500 pages au total seront publiées :
- |            |   |
|------------|---|
| Volume I   | - Liste alphabétique de villages et villes assortis de leur chiffre de population et code géographique.         |
| Volume II  | - Listes des aires du dénombrement (A.D.) en ordre géographique avec des données par grands groupes ou classes. |
| Volume III | - Collectivités avec données plus détaillées que volume II.   |
| Volume IV  | - Sous-régions, régions et population urbaine et rurale avec données détaillées.                                |
| Volume V   | - Enquête supplémentaire.   |
| Volume VI  | - Rapport Administratif.  |

4.6. Liquidation de la C . N . R. Avec la publication de 6 volumes ci-dessus mentionnés l'Office de Recensement aura accompli sa mission et n'aura plus de raison d'exister. Les meilleurs Techniciens de la C.N.R. et une bonne partie de l'équipement seront affectés à l'Institut National de la Statistique qui sera le continuateur de la mission de la C . N . R . en ce qui concerne la recherche et les travaux consécutifs au recensement.

## V. APPORT DU FNUAP

L'apport du FNUAP à la réalisation du projet consistera en 4 points .

### 1. Le recrutement et les salaires du personnel international :

Le FNUAP sera sollicité pour faciliter le recrutement du personnel international jugé nécessaire et indispensable pour la réussite du projet, et pour assurer le salaire et les frais de mission de ce personnel.

Le personnel international dont le projet aura besoin, sera principalement constitué d'un Expert en recensement, chargé du projet ONU et des Experts en cartographie, en sondage, en informatique et en administration du recensement.

Cette demande de prestation est due au manque de cadre nationaux suffisamment avisés dans les domaines ainsi retenus.

### 2. Utilisation de services soustraits.

Eu égard au montant du budget et aspects multiples et complexes de la dépense et de la comptabilité, et au fait que c'est la première fois que le Zaïre va entreprendre un tel recensement, il est proposé d'engager une agence spécialisée en gestion et en contrôle financier pour la durée du projet.

Ses tâches seront :

- Etablir un système de gestion financière appropriée à la nature et envergure des opérations du recensement.
- Autoriser et effectuer des paiements suivant les postes du budget approuvé et approbation de la dépense par les représentants de deux coopérants au Projet : le Gouvernement du Zaïre et FNUAP.
- Préparer un compte rendu trimestriel de l'état des finances à soumettre à la Commission Nationale du Recensement et aux Nations Unies.

- Préparer un rapport définitif à la fin de son contrat, à soumettre comme indiqué ci-dessus.
- Former le personnel national en méthodes et procédures de la gestion financière et de la comptabilité de projet du recensement.

### 3. La formation à l'étranger du personnel national.

Pour certaines phases du projet, principalement l'administration, la cartographie, le sondage, l'informatique et l'analyse démographique des données recueillies, il faudra absolument songer à doter à temps, le C.R.D.P. d'un personnel national, qui soit au fait des derniers développements techniques et scientifiques. Ce qui aura comme avantage de faire bénéficier au projet, les bienfaits des nouvelles techniques.

Deux personnes par branche retenue, pourront être envoyées

- au Bureau de Census (USA) pour informatique, administration et organisation de recensement, et sondage;
- à la "STATISTIQUE CANADA" pour cartographie;
- à l'INED (France) pour l'analyse des données.

Il sera souhaitable de démarrer cette formation déjà en 1978 particulièrement dans le domaine de la cartographie et informatique, (une personne par branche en 1978 et d'autres en 1979-81).

Les candidats proviendront des cadres travaillant déjà dans les domaines retenus pour le perfectionnement.

La durée de la formation s'étendra de 6 à 24 mois selon les besoins du programme.

### 4. Acquisition du matériel et fournitures.

Il s'agit du matériel et fournitures qu'il sera difficile de se procurer au Zaïre. Ce matériel et ces fournitures

Pour le matériel consommable :

- Papeterie et impression de questionnaires;
- Cartes I B M
- Sacoques pour agent recenseur;
- Imperméables pour les enquêteurs pendant la période des pluies;

Pour le matériel non consommable :

- Moyen de transport
- machines à calculer
- machines à écrire

Pour les "divers" :

- publication des rapports.

VI. APPORTS DU GOUVERNEMENT.

1. L'organisation, le démarrage et les structures nationales d'endadrement du recensement prendront appui sur des textes légaux (ordonnances et lois prises par des autorités Zaïroises ad hoc).
2. Le personnel national qualifié dans le domaine scientifique qui sera affecté au recensement, proviendra soit par recrutement soit par détachement des départements, services nationaux, selon les besoins du recensement, tandis que les cadres administratifs et particulièrement le personnel de terrain seront pratiquement tous en détachement.

Les départements et services qui seront le plus concernés dans l'affectation de leur personnel aux travaux du recensement sont :

- Education Nationale pour les agents recenseurs et contrôleurs, et une partie de superviseurs de collectivité.
- Administration du Territoire et les divisions régionales pour les responsables des bureaux régionaux et sous-régionaux.
- Institut Géographique du Zaïre pour les topographes et cartographes.

- Institut National de la Statistique pour quelques démographes et Adjointes techniques (voir chapitre VII. Ressources Humaines).

Les salaires du personnel national affecté au projet seront à charge du Gouvernement.

### 3. Bâtiments, fournitures, matériels, services.

- 3.1. Environ 160 locaux seront mis à la disposition du projet, 1.000 pièces de mobilier, (tables, chaises, armoires etc ..) d'une valeur totale de 130.000Z seront achetées ou requisitionnées des magasins généraux du Gouvernement.
- 3.2. Ces bâtiments et équipements seront disponibles selon un calendrier d'acquisition correspondant aux périodes prévues pour l'activité concernée par le bâtiment ou l'équipement.
- 3.3. Des dispositions utiles et spéciales seront prises au moment opportun sur l'utilisation des véhicules de l'Etat pour le recensement et sur la priorité qu'il faut accorder au projet en matière de communication et transport.
- 3.4. Quant au moyen de transport pour le dénombrement exhaustif (1.000 véhicules) 300 pourront être requisitionnés de divers Départements d'Etat pour la période du dénombrement (30 jours) tandis qu'on devra trouver sur le marché de transport commercial 700 véhicules de tonnage moyen; ceci une journée, la veille du dénombrement pour le déploiement de plusieurs dizaines de milliers d'agents recenseurs et une centaine pour les dernières 3 semaines du dénombrement.
- 3.5. On n'a pas pu encore trouver une solution au problème de communication qui, du reste, a fortement compromis l'Etude Exploratoire en régions. Une solution définitive et satisfaisante devra être trouvée pour la bonne réussite du recensement.
- 3.6. Quant aux autres services comme par exemple le travail d'ordinateur, l'impression etc ..., ils ne semblent pas poser de problèmes si ce n'est que le manque de papier et cartes mécanographiques. Le Service Présidentiel de l'Informatique (S.F.I) dispose d'un atelier moderne et est disposé à réaliser le traitement de données.

## VII. RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELES

(Quelques Problèmes)

### 1. Personnel.

1.1. Les besoins en personnel sont spécifiés dans le projet du budget. Une grande partie de ce personnel particulièrement scientifique et technique pourra être recrutée en dehors des Départements, parmi les licenciés de l'Université Nationale du Zaïre. Certains proviendront de l'Institut National de la Statistique et d'autres Départements par détachement.

1.2. Il n'y a pas d'excédent de statisticiens et démographes à l'Institut National de la Statistique (I.N.S) qui, du reste, se trouve actuellement dans une phase de réorganisation et d'extension de son programme de travaux. Par ailleurs, ses techniciens n'ont aucune expérience censitaire.

Il ne sera donc pas conseillé de le priver de ses techniciens maintenant qu'il en a le plus grand besoin.

1.3. Mais l'UNAZA a produit une trentaine de démographes dont certains se trouvent maintenant dans des services où ils sont engagés dans des travaux statistiques et d'autres sont chômeurs. Jusqu'à 1980 le nombre total de démographes licenciés de l'UNAZA attendre la cinquantaine. En plus, l'Institut Supérieur de Statistique (I.S.S) de Lubumbashi forme des techniciens de la Statistique. Ces deux formations pourront pourvoir le Secrétariat National de Recensement en cadres au moment du recensement tandis que ceux qui sont dans d'autres services et qui ne sont pas engagés dans des travaux statistiques spécifiques pourront être détachés pour le service du recensement.

1.4. Le problème de 45.000 personnes du personnel du dénombrement sera résolu par des enseignants d'école qui, pendant les vacances, pourront exécuter le dénombrement exhaustif. Il s'agit des enseignants des écoles secondaires et du supplément qui proviendra dans le cas échéant des enseignants des classes de 5ème et de 6ème primaire.

1.5. Au cas où le dénombrement aura lieu en juin 1983 on devra avancer les vacances de 1983 d'un mois et, pour compenser, avancer l'ouverture de l'année scolaire 1982/83 d'un mois aussi.

- 1.6. Les enseignants sont les <sup>mieux</sup> indiqués pour faire le dénombrement et l'enquête supplémentaire en regard à leur qualification, personnalité et leur connaissances des milieux de leurs ressorts respectifs.
- 1.7. Ce seront les cadres administratifs qu'on aura besoin de détacher des autres services pour pourvoir en personnel l'Organisation de Terrain et ses Bureaux régionaux et sous-régionaux et la Direction Administrative du Bureau Central pour des périodes différentes allant de 6 à 18 mois.

Dès lors qu'on aura constitué une bonne équipe de démographes et statisticiens, et un bon plan, la réussite du recensement dépendra principalement de la bonne organisation et administration. Aucun effort ne sera excessif pour doter le C.N.R de meilleurs administrateurs et organisateurs.

## 2. Matériel.

Farmi le matériel consommable que le Gouvernement devra pourvoir se trouve surtout le carburant qui à l'heure actuelle est en carence. On espère que d'ici le démarrage des préparatifs du recensement le problème sera résolu. Le coût total du carburant est assez important, mais la quantité est bien précise. Il sera impératif d'imposer un strict contrôle sur l'utilisation des véhicules. Le système de contrôle qui sera établi par l'expert en administration, les administrateurs nationaux et les Sous-traitants en contrôle financier aidera à remplir efficacement cette tâche difficile.

- 2.2. L'équipement non consommable (véhicules et machines) devra être acquis à l'étranger et on espère que le FNUAP y pourvoira. En ce qui concerne les meubles on pourra par économie, les confectonner au Zaïre.

## 3. Locaux du Bureau Central.

On ne pense pas que l'on aura des difficultés à trouver des locaux dans les régions et sous-régions (2 bureaux par sous-régions). Mais à Kinshasa, où il faut abriter 800 personnes et les 10 millions de questionnaires deux problèmes se posent :

- Le premier est celui de la localisation du Bureau Central. Il est impératif que le Bureau Central de Recensement soit éloigné du centre de la ville d'une trentaine de Kilomètres au moins pour avoir de l'espace pour une extension éventuelle, la facilité d'accès et surtout la tranquillité dans le travail.
- Le deuxième est celui de la capacité d'accueil des locaux disponibles. Le personnel de diverses directions pourra être installé dans des bureaux de 20 à 30 m2. Mais pour le codage et perforation il sera plus indiqué, pour des raisons d'efficacité, de les loger dans de grandes salles de 60 à 100 m2 environ.

Pour ce dernier service, on pourra à la rigueur, construire des abris temporaires spéciaux.

#### 4. Transport du personnel.

Vu la carence en moyens de transport urbain, on devra penser à faciliter le transport en vue de permettre au personnel du Bureau Central d'arriver à temps au service. Les dix mini-bus que l'on se propose d'acheter seront exclusivement utilisés pour le transport de ceux du personnel qui auront à faire des heures supplémentaires ou des tâches spéciales et urgentes. Quant à la majeure partie de 800 agents, on aura besoin que des mesures soient prises afin que les offices de transport en commun mettent à la disposition du recensement une dizaine de bus pendant quelques heures, le matin et l'après-midi pour la navette du personnel entre le domicile et le service.

### VIII B U D G E T.

1. Le budget présente un inventaire presque complet de tous les postes principaux, mais les deux éléments de calcul n'ont pas toujours été disponibles :

- La production par personne est basée sur les expériences d'autres pays en Afrique, mais il se peut qu'au Zaïre le rendement soit supérieur ou inférieur;
- De même le coût unitaire, particulièrement, de l'équipement et de matériaux, qui devrait être pris "hors taxe" n'était pas toujours disponibles.

2. L'inventaire presque complet des postes permettra à l'avenir d'améliorer et de mieux préciser le coût dès que on aura des prix plus précis et quand la réelle production par personne jour sera connue, après les tests sur terrain et au bureau. Les méthodes de calcul sont précisées dans le budget même et dans les notes explicatives.
3. En ce qui concerne la détermination du personnel national les critères suivants ont prévalu :
  - a. Le but qui est d'établir un organisme fort, puisque la main d'oeuvre qualifiée ne manque pas, bien qu'elle ne soit pas toujours dotée d'une expérience pratique. C'est la première fois qu'un projet de ce type va être réalisé. De ce fait, on aura, une période assez longue pour le rodage du personnel.
  - b. Il s'en suit qu'on préfère baser l'organisation sur un personnel plus au moins stable au lieu d'un temporaire. Ceci concerne particulièrement les cadres et un certain type du personnel technique comme agents techniques et commis (dactylos) dont la formation prend du temps et coûte cher, d'autant plus qu'il est dangereux de compter sur un recrutement occasionnel pour chaque nouvelle opération pendant qu'un calendrier strict doit être respecté.
  - c. Un exemple typique de cette stratégie est la constitution de détachements de testers dans les régions. Ils exécuteront des tâches multiples selon les nécessités du moment moyennant un court recyclage. Ils exécuteront tous les tests, aideront les topographes dans des tâches non-topographiques comme par exemple, l'établissement de listes des villages et estimation de leur population; ils exécuteront l'enquête de couverture et rempliront la tâche de contrôleurs dans l'enquête supplémentaire. Ils constitueront un élément de secours et de contrôle.
  - d. Un personnel stable veut dire, ici, un personnel permanent jusqu'à la fin du présent projet, avec tous les avantages et inconvénients
  - e. Pour éviter la baisse du rendement qui parfois accompagne la garantie de stabilité on prévoit des primes pour les travaux qui peuvent être mesurés quantitativement et qualitativement comme par exemple la codification, perforation, etc..., et un paiement des heures supplémentaires pour les fonctions dont la production est difficile à mesurer.

- f. Pour les cadres on a établi des primes de responsabilité. de cette manière on préserve les barèmes des salaires existants pendant que l'on parvient à promouvoir et à encourager une bonne production.
- g. En général, les primes et les heures supplémentaires s'élèvent à 30% du salaire. Tout est dit en ce qui concerne le personnel salarié, particulièrement celui du Bureau Central de Kinshasa. La même règle est appliquée au personnel stable des Bureau régionaux et sous-régionaux, qui sera aussi doté de techniciens : démographes dans les bureaux régionaux et adjoints techniques dans les sous-régions.
4. En ce qui concerne le personnel du dénombrement : 40.000 agents recenseurs, 7.000 agents recenseurs de réserve et 5.000 contrôleurs, et étant donné que ceux-ci sont enseignants et reçoivent leur salaire, on propose une prime pour la participation à la formation (10 jours) pour l'effort du dénombrement qui durera deux à quatre semaines.

Pour compenser l'insuffisance de la prime, on prévoit un montant pour la nourriture des 44.000 recenseurs pendant la formation